



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 220-45-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE LE MARDI 3 DÉCEMBRE 2019

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-DESSUS MENTIONNÉ AYANT POUR EFFET D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU NIVEAU DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 220 CONCERNANT LA MARGE LATÉRALE DANS LA ZONE RAA. AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Adoption du projet de règlement

Lors de la séance du Conseil municipal tenue 1^{er} octobre 2019, le Conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 220-45-2019 intitulé 2019, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 220-45-2019 intitulé : «Projet de règlement 220-45-2019 visant à modifier le règlement de zonage numéro 220 concernant la marge latérale dans la zone Raa».

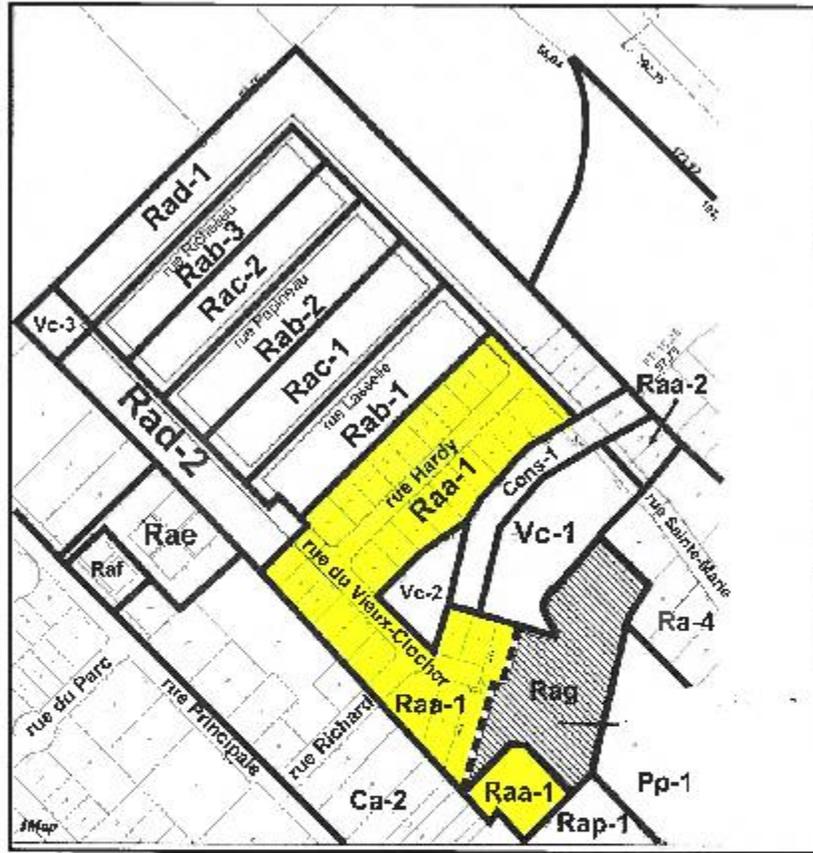
2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **MARDI, 3 DÉCEMBRE 2019 À 19 H 15** à la mairie, 1111, rue du Parc Saint-Roch-de-Richelieu. Au cours de l'assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

3. Objet du projet de règlement

Comme son titre l'indique, le règlement numéro 220-45-2019 a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 220 concernant la marge latérale dans la zone Raa. Cette zone est située dans le secteur du développement résidentiel du Vieux-clocher. Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire.

4. Zone concernée par la marge latérale est la zone Raa-1 dont la délimitation est illustrée EN JAUNE sur le croquis ci-joint.



5. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1111, rue du Parc à Saint-Roch-de-Richelieu, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 11^e jour du mois de novembre 2019

Reynald Castonguay
Directeur général et secrétaire-trésorier